

Garanties Nice France

9. Garanties

Nice France garantit les produits d'automatismes pour portes et portails de son département Nice Gate & Door contre tout défaut de fabrication pour une durée de 36 mois à compter de la date de la facture ou à défaut de la date de fabrication Nice, et pour une durée de 24 mois pour les produits des gammes Nice Idoor et Nice Intercom. Les produits pour automatismes de volets roulants ou stores du label Nice Screen et elero bénéficient quant à eux d'une garantie contractuelle de 60 mois pour tous les moto-réducteurs de la gamme Screen et elero, et de 24 mois pour les accessoires étant composés ou non pour partie d'électronique (émetteurs, récepteur, logique de commande, capteur climatique, adaptations, supports...) à compter de la date de la facture ou à défaut de la date de fabrication Nice ou elero. Les produits de système d'alarme Nice et Silentron et les produits des gammes Smart & Integration (Nice, elero, FIBARO), bénéficient d'une garantie de 36 mois à compter de la date de la facture ou à défaut de la date de fabrication Nice. La garantie couvre exclusivement l'échange ou la réparation des produits dits défectueux, aucune indemnité ne sera exigible par le client au titre de l'immobilisation du matériel ou des frais de port ou de déplacement occasionnés par ce fait. Toute garantie est exclue :

- en cas de défaillances, défauts et détériorations dues à des événements extérieurs (impacts, chocs, chutes, infiltration de liquide sur les parties électriques, présence de corps étrangers), des accidents, notamment électriques,
- en cas de mauvaises conditions de stockage ou d'erreurs d'installation et de mise en service, ou d'une utilisation non conforme aux instructions de Nice, en cas d'usure normale du matériel, ou de défaut d'entretien,
- pour les produits modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés de manière défectueuse directement par le client, ou toute autre personne non autorisée par Nice France. Les stipulations de la présente garantie ne sont pas exclusives du bénéfice de la garantie légale des vices cachés prévue par les articles 1641 et 1649 du code civil, et au profit du consommateur également de la garantie légale de conformité prévue par les articles L 211- 1 du code de la consommation.

L'ensemble des conditions d'application et des conditions d'exclusion de la garantie sont détaillées au sein des documents établis par Nice France relatifs à la garantie.